



MAIRIE D'ORNEX
Département de l'Ain
République Française

DEC 2025 06 27 024

DÉCISION DU MAIRE

PRISE SUR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Acquisition d'un véhicule de 9 places pour le service jeunesse

Monsieur le Maire de la commune d'Ornex,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2024 16 05 059 du 16 mai 2024 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2025 ;

CONSIDÉRANT que, pour répondre aux besoins du service Jeunesse, la commune doit acquérir un second véhicule 9 places ;

CONSIDÉRANT qu'une consultation a été menée sur devis auprès de deux garages automobiles ;

VU l'examen des critères de sélection des offres avec les candidats, la commission MAPA qui s'est réunie le 20 juin 2025 a validé le classement suivant :

	Prix TTC	Critère Prix	kilométrage	Critère Kilométrage	Note finale	Classement
Ford Custom	32 900 €	32 / 40	29 650	60 / 60	92 / 100	1 ^{er}
Renault Traffic	26 300 €	40 / 40	74 000	26 / 60	86 / 100	2 ^{ème}

DECIDE

DE RETENIR le classement des offres proposé et d'attribuer l'acquisition du véhicule 9 places pour le service Jeunesse, à la société Auto Services FORD Lannemezan pour un montant de 32 900€ TTC auquel s'ajoutent 610,00 € TTC pour les prestations de convoyage ainsi que 314,76€ TTC pour les frais annexes (carte grise).

Fait à Ornex, le 27 juin 2025

Le Maire
Olivier GUICHARD

Certifié exécutoire le : 27 juin 2025
Affiché le : 27 juin 2025

Olivier GUICHARD
Maire



La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité

chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision